

VIDE GRENIER PETANQUE LOISIRS DE LAGARDELLE

1^{er} OCTOBRE 2023

INSCRIPTION / RÈGLEMENT - PARTICULIERS

Contact-renseignements : ☎ SYLVIE ROUX 06 67 51 70 41 – email : silvieroux@free.fr

Article 1. Le club de pétanque de Lagardelle-sur-Lèze organise son vide-greniers, le dimanche 1^{er} octobre 2023 ; la manifestation est ouverte aux visiteurs de 9 h à 18 h.

Article 2. Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription au prix forfaitaire de **12 euros par emplacement (5m x 2 m)** et par exposant pour la journée.

Article 3. Une inscription est prise en compte uniquement après réception du paiement et des documents. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription allant à l'encontre de l'éthique de l'Association.

Article 4. Le nombre de places étant limité, nous préviendrons les candidats ne pouvant être retenus, dès la **clôture des inscriptions fixée au 24 septembre 2023**.

Article 5. L'accueil se fait à partir de 6 h 00 pour les exposants. L'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. L'exposant désirant garder son véhicule doit en faire la demande à l'inscription. Cette autorisation sera accordée en fonction des places disponibles.

Tout véhicule conservé sur le périmètre du vide-greniers ne pourra être enlevé qu'à compter de 18 h.

Article 6. Les places non occupées après 8 h 30 ne seront plus réservées et pourront être réattribuées. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 1 semaine avant le vide-greniers (dans ce cas seulement la place pourra être remboursée).

Article 7. Il est interdit de modifier les emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Article 8. L'Association ne prête aucun matériel.

Article 9. Le club de pétanque de LAGARDELLE-sur-LEZE décline toute responsabilité concernant le vol, la dégradation des objets, œuvres, marchandises, exposés pendant ou hors des heures d'ouverture.

Article 10. L'exposant engage sa responsabilité quant à la propriété des objets mis en vente (il doit pouvoir justifier de leur provenance légale). L'exposant s'engage en outre à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants, etc.) et à ne pas faire plus de 2 vide-greniers par an.

Article 11. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de la « météo du jour ». En cas d'intempéries, l'organisateur seul se réserve le droit d'annuler le vide-greniers. Aucune réservation ne sera remboursée.

Article 12. Les véhicules seront enlevés après déchargement, et les consignes de stationnement sur parkings respectées. **Aucun véhicule ne pourra entrer ou sortir du périmètre du vide-greniers entre 9 h et 18 h** (heures officielles d'ouverture et de clôture) sauf autorisation spéciale des organisateurs.

Article 13. L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre à son départ. **Aucun objet invendu ne devra être laissé sur place. Tout contrevenant identifié sera passible d'une amende par les autorités compétentes.**

Article 14. Une photocopie recto-verso de la carte d'identité est exigée par la Sous-Préfecture.

BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE-GRENIER DU 1^{er} OCTOBRE 2023

A amener lors des permanences MAISON DUC – salle n°2 – face église
les lundis, mercredis et vendredi de 16 h à 19 h à partir du vendredi 1^{er} septembre 2023

NOM : Prénom :

ADRESSE (complète) :

Ville : Code Postal :

Tél : Portable : e-mail :

VIDE GRENIER : Précisez la nature des objets vendus (ex.: vaisselle, jouets, livres) pour une meilleure installation :

Nombre d'emplacements (2 maximum) (1 emplacement = 5 m x 2 m) :

J'atteste sur l'honneur ne pas participer à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art.R.321-9 du Code pénal)

Je m'engage à respecter scrupuleusement le présent règlement.

Merci de joindre votre participation de **12 € par emplacement** (par chèque à l'ordre de : "PETANQUE LOISIRS Lagardelle/Lèze", et de signer votre engagement à respecter le règlement ci-dessus.

Date :

Signature obligatoire :
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)